

30 avril 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LATECOERE

(Euronext Paris)

Par courrier du 25 avril 2008, complété par un courrier du 30 avril, la société Natixis Asset Management (1) (21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris), agissant pour le compte d'un FCPE, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 5 mars 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société LATECOERE, et détenir, pour le compte dudit FCPE, au 31 mars 2008, 378 863 actions représentant 757 726 droits de vote LATECOERE, soit 4,40% du capital et 7,89% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double à l'issue d'un délai de détention de 4 ans.

(1) Contrôlée par Natixis.

(2) Sur la base d'un capital composé de 8 609 997 actions représentant 9 600 850 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.